



Congés payés n-1 et n payés intégralement démission

Par **kata13**, le **14/11/2012** à **19:08**

BOnjour,

voilà je démissionne fin décembre, j'ai 27 jours de congés payés que j'ai accumulé depuis mon embauche voilà presque 4 ans.

Il ma reste 17 jours des années précédentes et 10 jours cette année.

Lors de mon départ aurais-je bien la totalité de ces congés que j'ai acquis? (a noter que mon employeur ne nous a jamais forcé a prendre nos congés avant le 31 mai de chaque année)

merci de votre aide précieuse
dans l'attente de vos réponses

Par **DSO**, le **15/11/2012** à **10:46**

Bonjour,

Vous n'aurez droit qu'aux CP de l'année N-1 et de l'année N.

Je ne comprends pas votre calcul. Vous ne pouvez pas avoir 17 jours restants, sur plusieurs années. Il ne peut s'agir que de l'année N-1.

Cordialement,
DSO